SCI Michel THOMAS

De: Guillerand Hervé [herve.guillerand@wanadoo.fr]
Envoyé: mardi 12 avril 2016 19:11
À: scimt@sfr.fr
Pièces jointes: L16.04.067.pdf

Bonne réception

Garanti sans virus. www.avast.com

Hervé GUILLERAND
Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit fiscal

PAR MAIL

SCI MICHEL THOMAS
67 boulevard Exelmans
75016 PARIS

A l'attention de Monsieur Thibaut THOMAS

Versailles, le 27 avril 2015

N/Réf. : L16.04.067
A rappeler dans votre prochaine correspondance

Monsieur le Gérant,
Cher Monsieur,

En prévision de la prochaine assemblée générale de la SCI MICHEL THOMAS, votre frère et associé, Monsieur Didier THOMAS, souhaite que soit mis à l'ordre du jour les questions suivantes :

- apurement partiel du compte courant d'associé de votre mère dans les limites de la trésorerie disponible,
- prise en charge des honoraires de conseil par la SCI MICHEL THOMAS.

Pour la première question, votre frère m'a indiqué qu'en contrepartie de l'apurement partiel de son compte courant, votre mère abandonnerait le solde de ce compte à ses trois fils, sous une forme et selon des modalités à définir : donation partage, cession de créance ou autre.

Je me tiens à votre disposition pour tout entretien sur ces deux points.

Recevez, Monsieur le Gérant, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Hervé GUILLERAND

Copie : Monsieur Eric THOMAS

88 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES
TEL. 01 30 97 08 30 - FAX. 01 30 97 08 31 - EMAIL : herve.guillerand@wanadoo.fr – Toque 214
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE